

Lettre de Jules Istaz à Émile Zola d'octobre 1898

Auteur(s) : Jules Istaz

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#), [presse](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Jules Istaz, Lettre de Jules Istaz à Émile Zola d'octobre 1898, 1898_10

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/438>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898_10](#)

Adresse16, rue de Potter, Bruxelles

Description & Analyse

DescriptionEnvoi de deux extraits de la presse belge relatifs à l'affaire Dreyfus
Notesun article de La Flandre libérale du 20 septembre 1898 sur la pièce L'Erreur judiciaire adaptée de l'affaire Dreyfus ; un article de L'Étoile belgedu 22 février 1898 sur la déclaration du général de Pellieux du 16 février 1898un article de La Flandre libérale du 20 septembre 1898 sur la pièce L'Erreur judiciaire adaptée de l'affaire Dreyfus ; un article de L'Étoile belgedu 22 février 1898 sur la déclaration

du général de Pellieux du 16 février 1898

Information générales

Langue [Français](#)

Cote BEL_1898_10-01

Éléments codicologiques Photocopie de la carte originale manuscrite, sans enveloppe, recto-verso

Source Centre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la fiche Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Grenaud-Tostain Céline

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 20/09/2017 Dernière modification le 21/08/2020

BEL 1898 - 10 - 8d-01

[Octobre 98]

à temps et avec l'espérance
qu'il peut nous être utile dans
cet ignoble farce.

Jules Istacz
vous prie de l'excuser de s'adresser
à vous mais c'est pour que l'ex-
trait ci-joint nous parvienne
16, Rue de Potter Bruxelles



20. 49. 98

Yves Goblet
L'affaire Dreyfus au théâtre. — Une troupe française a représenté samedi soir, au Théâtre lyrique, à Schaerbeek, un drame dont le titre seul — *L'Erreur judiciaire* — indiquait suffisamment les tendances.

Les auteurs de cette pièce avaient eu l'idée d'adapter à la scène les péripéties du drame poignant qui, depuis des mois, étreint la France. Mais de l'idée à la réalisation, il y a loin.

C'est dire que le spectacle était plutôt dans une salle copieusement garnie. On a conspué avec entrain le uhlant et de Paty, ovations sans fin au martyr de l'île du Diable, à Picquart et à Zola, qui pour la circonstance répondait au nom harmonieux d'Alzo!

Les manifestations se sont renouvelées la soirée durant sans autre incident. Les têtes des divers personnages étaient très réussies, ce qui n'a pas peu contribué à chauffer l'enthousiasme du bon millier de spectateurs invités à bureaux fermés.

Yves Goblet
Le 20 Février 1898
Belgique

L'ETOILE BELGE. — MARDI 22 FEVRIER 1898

Une observation personnelle pour finir :
M. le général de Pellieux, dans sa déposition du 16 février, dont j'ai la sténographie sous les yeux, a déclaré :

“ En outre, nous savons combien le service de l'artillerie est jaloux gardien de ses secrets. Le frein hydraulique de la pièce de 120, je vous le déclare — je suis officier général, j'ai été chef d'état-major d'un corps d'armée — je ne le connais, je ne l'ai jamais connu. On a dit qu'on avait pu connaître cette pièce et son frein hydraulique aux manœuvres. C'est bien inexact. Il a été impossible de voir le fonctionnement de cette pièce aux manœuvres; absolument impossible, et je vous déclare que moi, qui ai assisté aux grandes manœuvres de 1895 et aux manœuvres de 1897, je ne le connais pas.”

Le lendemain, M. le général Gonse, sous-chef de l'état major général de l'armée et *officier d'artillerie*, déclarait à son tour :

“ Ce sont des renseignements tout à fait confidentiels et extrêmement techniques.

“ Pour ma part, je ne connais pas le frein de la pièce de 120; quant à la pièce de 120 elle-même, je ne sais pas comment elle se comporte, attendu que je ne l'ai jamais vu tirer.”

Or, il m'a suffi de m'adresser à une librairie militaire pour obtenir, au prix modique de fr. 1,50, le *Règlement sur le service du canon de 120 court*, approuvé par le ministre de la guerre le 28 mai 1895, publication de 173 pages qui constitue une description aussi complète que possible de l'engin et de ses accessoires avec la manière de s'en servir.

Le moindre organe de la pièce est décrit, avec figures explicatives, et il suffit de lire le chapitre VIII, *Renseignements destinés aux officiers et sous-officiers*, pages 150 à 167, pour connaître le « frein hydro-pneumatique » et le fonctionnement du système.

Loin de moi la pensée de douter de la bonne foi de MM. de Pellieux et Gonse, dans leur grave déclaration au jury. S'ils disent ne pas connaître le frein du 120, c'est qu'ils ne le connaissent pas. Mais dois-je en conclure qu'un simple profane, pour avoir parcouru une publication officielle, depuis près de trois ans, dans le commerce, en sait plus sur ce point que « ceux qui ont la responsabilité de la défense nationale, mais qui sont prêts à laisser à d'autres cette lourde tâche, si la nation n'a pas confiance dans les chefs de son armée », comme le disait, à l'audience de vendredi, M. le général de Boisdeffre ?

Portland-place s'allonge entre Regent's street et Regent's park, bordée par des habitations luxueuses où l'on remarque plusieurs ambassades, notamment la légation chinoise. Et c'est au n° 17 de cette voie élégante que Mmes Marie-Pinaud et Suzanne Mariott avaient installé une maison hospitalière dont le loyer ne coûtait pas moins de 12,500 francs et dont l'exploitation rapportait un bénéfice moyen de 7,500 francs par semaine.

Marie Pinaud et Suzanne Mariott sont entre les mains de la police et peuvent s'attendre à des condamnations sévères. Jusqu'à présent l'enquête a établi que cet établissement recevait des visites tellement nombreuses que souvent beaucoup de clients, tous en noir et en cravate blanche, étaient obligés d'attendre sur les marches de l'escalier la sortie des préceesseurs. Parfois, notamment le dimanche, deux directrices de la maison conviaient leurs hôtes à des banquets sur lesquels un vieux pourtant cuirassé contre les pulibondes du monde a refusé de déposer la rougeur. Les livres de l'établissement étaient admirables et la police possède dès aujourd'hui l'adresses de toute la clientèle.

J'ignore comment les choses se giquent, mais je sais comment elles se passent. La construction étant publique en Anvers, les sommages dont les noms ont été tracés sur la Carpette se portent devant la cour de justice et devant la cour de police et démontrent la nature de leur naud et Suzanne Mariott attendre à des débats arrêtés.

On raconte à propos d'un anecdote assez mystérieuse. Les directrices de la maison ont visité d'un gentilhomme qui loua pour vingt francs avec toutes ses personnes, pour ce 20,000 francs, et le car le locataire pour son père, où l'officier personnel continuait à vivre mal, F

— M.
promu
com
mees
mer
rer